

ICOMOS

international council on monuments and sites

Déclaration de l'ICOMOS sur les tremblements de terre en Syrie et en Turquie

Paris, le 8 février 2023

Le 6 février 2023, deux violents tremblements de terre et leurs répliques ont frappé la Syrie et la Turquie. L'ICOMOS exprime ses condoléances et sa tristesse quant à l'augmentation rapide du nombre de victimes, de disparus et de blessés, ainsi qu'aux ravages infligés aux populations, notamment celles déjà fortement éprouvées par la guerre – le tout dans des conditions hivernales difficiles.

Outre la destruction de maisons et d'infrastructures, les nouvelles concernant les dommages causés au patrimoine culturel ne cessent de s'accumuler. En Turquie, des rapports font état de dégâts importants au château de Gaziantep et en Syrie, la ville antique d'Alep, déjà fortement marquée par la guerre et inscrite sur la liste du patrimoine mondial en péril, a subi de nouvelles destructions. Toute la zone touchée par les tremblements de terre est riche en patrimoine culturel et nous attendons donc malheureusement des nouvelles supplémentaires des sites affectés, à mesure que la situation évolue.

L'ICOMOS a immédiatement offert son assistance à nos Comités nationaux en Syrie et en Turquie, qui se mobilisent également sur place. La Vice-Présidente Zeynep-Gül Ünal se trouve en Turquie au sein d'une équipe de recherche et de sauvetage. La Présidente de l'ICOMOS, Teresa Patricio, a assuré l'[UNESCO](#) de notre entière disponibilité pour soutenir des actions conjointes d'inventaire, d'évaluation des dommages et de reconstruction.

Le **Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)** est une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif, qui s'engage à promouvoir la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur du patrimoine culturel mondial. L'ICOMOS a construit un solide cadre philosophique, doctrinal et de gestion pour la conservation durable du patrimoine dans le monde entier. En tant qu'organisme consultatif officiel du Comité du patrimoine mondial pour la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS évalue les propositions d'inscription et donne des conseils sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

www.icomos.org